

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, il n'y a eu aucune entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique; si une entente avait eu lieu, il n'y aurait pas eu ce retard.

(Plus tard)

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dans sa déclaration au sujet de l'entente conclue entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique relativement à la vente des avantages d'aval, il y a deux points qui n'ont pas été précisés. Le ministre peut-il dire à la Chambre quelle tranche des avantages d'aval du Canada il a été convenu de vendre aux États-Unis et pendant combien de temps ils seront vendus?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, ce sont des questions qui seront discutées au cours des négociations avec les États-Unis qui, j'espère, commenceront sous peu. Mon honorable ami comprendra, étant donné sa grande expérience en qualité de ministre de la Couronne, à quel point il serait inopportun pour le moment de révéler ces renseignements qui feront l'objet de négociations entre les deux gouvernements.

L'hon. M. Harkness: Je crois, monsieur l'Orateur, que le ministre a mal saisi ma question. Je lui ai demandé en quoi consistait l'accord entre le Canada et la Colombie-Britannique sur la part des avantages d'aval qui peuvent être vendus aux États-Unis? S'agit-il de la moitié ou de toute la part du Canada? En outre, je voudrais bien savoir quelle est l'entente entre la province et le gouvernement fédéral au sujet de la période de temps pendant laquelle il serait possible de vendre ces avantages? Le ministre sait, sans doute, que c'était jusqu'ici la principale pierre d'achoppement en ce qui concerne la Colombie-Britannique.

L'hon. M. Martin: L'accord ne traite évidemment pas la question de la façon que mentionne mon honorable ami et ne l'envisage pas dans le même contexte. Le délai pour la vente des avantages d'aval est évidemment un sujet de négociation, et je ne puis révéler, à l'heure actuelle, ce renseignement à la Chambre.

L'hon. M. Harkness: Je demanderai au ministre s'il ne s'agit pas justement de ce qu'on allait négocier avec la Colombie-Britannique? Sinon, quel était l'objet des négociations?

L'hon. M. Martin: Si l'honorable représentant veut bien consulter à nouveau l'accord,

il constatera que ce point n'y est pas mentionné.

M. D. V. Pugh (Okanagan-Boundary): Puis-je poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Au cours des pourparlers sur le traité du Columbia entre la province de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral, a-t-il été question de l'augmentation du coût de l'entreprise par suite de la taxe de 4, 8, 11 p. 100 sur les matériaux de construction et le matériel de production?

L'hon. M. Martin: Ma réponse décevra peut-être l'honorable représentant, mais, en tout cas, c'est non.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): J'aimerais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question concernant son exposé d'aujourd'hui sur le traité du Columbia. Voici ma question. Le gouvernement est-il prêt à faire le nécessaire pour que le présent projet de traité sur le Columbia ainsi que l'entente conclue entre le Canada et les États-Unis qu'on a déposés aujourd'hui soient déferés au comité des affaires extérieures de cette Chambre avant la reprise de négociations avec le gouvernement des États-Unis?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, voilà une des questions dont j'aurais aimé parler plus tôt et je suis heureux de le faire maintenant. L'entente entre la Colombie-Britannique et le Canada ne sera complète que si nous réussissons à attacher au traité sur la vente proposée des avantages d'aval un protocole rectificatif, si toutefois les conditions sont satisfaisantes. Cet accord ne sera complet que s'il y a entente à l'égard de ces annexes. De même, il faudra ajouter au traité le protocole proposé.

J'ai déjà bien précisé que lorsque le gouvernement verra ce qu'ont donné les négociations entre ses représentants et le gouvernement des États-Unis, lorsqu'une décision aura été prise, mais avant toute ratification, le traité et l'entente seront soumis à la Chambre pour étude.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

DEMANDE D'ÉTENDRE LES PRESTATIONS AUX OUVRIERS AGRICOLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre du Travail une question qui a trait à l'extension de l'assurance-chômage à ceux qui sont employés dans l'agriculture. Étant donné que le ministre a fait savoir, hier, à la Chambre qu'un comité interministériel composé de fonctionnaires supérieurs étudiait